



Ville de
Schefferville

AVIS PUBLIC

Province de Québec
Ville de Schefferville

EFT EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ DE CE QUI SUIT :

Le règlement 2018-002 décrétant de nouvelles dispositions concernant le Service des incendies sur le territoire de la ville de Schefferville est présentement déposé au bureau municipal.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau municipal soit de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h du lundi au vendredi. Le règlement est disponible sur le site internet au www.ville-schefferville.ca dans l'onglet Bulletin et Avis. Nous pouvons aussi vous le faire parvenir par courriel sur demande au schefferville1.info@gmail.com.

Donné à Schefferville, le 1^{er} jour du mois d'octobre 2018.

François Désy
Secrétaire-Trésorier